

Image not found or type unknown



Titre de sejour avec un cdi

Par **OPREA**, le **19/06/2010** à **14:40**

Bonjour,rnrnJe suis en France de deux années comme étudiante. Il y a 3 mois j'ai commencé à travailler avec un CDD et au mois de juillet, je vais avoir un CDI. Je veux faire mon prochain titre de séjour à la base de mon contrat de travail. Est-ce-que c'est possible ? Et qu'elles sont les conditions ? titre de séjour étudiant est valable jusqu'à octobre. rnrnMerci d'avance.

Par **chris_idv**, le **20/06/2010** à **16:48**

Bonjour,rnrnSur la base de votre CDI et d'un justificatif de logement vous pourrez demander et, selon toute vraisemblance obtenir, la modification de votre titre de se séjour "étudiant" en titre de séjour "salarié" en remplissant la demande correspondante auprès du service des étrangers de la prefecture.rnrnCordialement,